



COMMUNIQUE DE PRESSE

10 décembre 2015

Le règlement en ligne des frais hospitaliers désormais disponible au CHPC

En partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, le Centre Hospitalier Public du Cotentin a déployé une solution de paiement des factures par Internet. Mise en place à l'automne, les premiers paiements ont déjà été enregistrés.

Vers une simplification des démarches administratives

TIPI, Titre Payable par Internet, est un système de paiement en ligne simple, rapide et disponible 7j/7j, 24h/24h, qui permet à l'utilisateur de régler ses frais hospitaliers de manière sécurisée à partir de tout endroit bénéficiant d'un accès internet.



Ce nouveau service s'inscrit dans un mouvement de modernisation des moyens de paiement et d'amélioration du service rendu aux usagers du Centre Hospitalier Public du Cotentin. Avec ce dispositif, pour ceux qui le souhaitent, il n'y a plus d'obligation de se déplacer pour payer sa facture, plus de contraintes d'horaires, plus d'envoi de courrier.

Une méthode rapide & efficace

Concrètement, si l'utilisateur n'a pas réglé les frais laissés à sa charge à la caisse du bureau des admissions/facturations de l'hôpital, il reçoit une facture intitulée "avis des sommes à payer". Muni de son avis des sommes à payer, il se rend sur le site internet du CHPC www.ch-cotentin.fr et clique sur l'icône "payer en ligne". Il saisit les références spécifiques qui apparaissent sur l'avis ainsi que son adresse de messagerie et effectue le paiement par carte bancaire.

Ce nouveau dispositif constitue une réponse aux attentes des usagers. L'utilisateur bénéficie avec TIPI d'un service fiable, accessible à tout moment sans avoir à se déplacer, sécurisé, simple d'utilisation et très rapide.



Centre Hospitalier Public du Cotentin Le CHPC - Offre de soins - Patient - Professionnel -  

€ Payer en Ligne

La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, a développé un site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité.

Ce service est disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24.


Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer que vous a transmis le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :


- L'identifiant de l'hôpital,
- La référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler,
- Le numéro d'entrée du patient,
- Le montant de votre facture.


Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique valide, où vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.


Disponible à l'automne 2015


[Je paie en ligne](#) ➔

 Urgences
15




 Plan d'accès


 Standard
02.33.20.70.00

 Services
[Rechercher](#)




Centre Hospitalier Public du Cotentin
BP 208 - 50102 Cherbourg-Octeville
Tél: 02.33.20.70.00 - Fax: 02.33.20.76.09

 @CHPC50  centrehospitalierCHPC  RSS



Recrutement | Contact | Informations légales | Suggestions & Bugs | Paiement en ligne

SÉCURITÉ MENTIONS LÉGALES AFFICHAGE CONTRASTÉ



tipi.budget.gouv.fr

Titres payables sur internet

La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement de vos services publics locaux

Site de télépaiement des services publics locaux

Actualités
 Découvrez comment payer vos services locaux en ligne

➔ ACCÉDER AU PAIEMENT

Ce site est sécurisé avec la technologie SSL

© Ministère des Finances et des Comptes Publics

Déclaration CNIL, arrêté du 22 décembre 2009.